



Congé le samedi restauration collective

Par Nath6333

Bonjour ,
J etais en congés du lundi 11 août 2025 au samedi
16 août 2025 , 5 jours de congés ont étaient décomptes , habituellement le samedi n'est pas décompte en congés
quand le vendredi est férié,
Pouvez vous l'éclairer à ce sujet s'il vous plaît ?
Merci d'avance

Par janus2

Bonjour,

Pour un décompte des congés en jours ouvrables, on commence à compter au premier jour qui aurait du être travaillé et
on compte tous les jours ouvrables jusqu'à la veille de la reprise.

Donc dans votre cas, lundi 11, mardi 12, mercredi 13, jeudi 14, samedi 16, soit 5 jours ouvrables.

Le samedi est bien un jour ouvrable.

Par Nath6333

Merci pour votre réponse, je vous suis trompé dans le titre il s'agit de la restauration rapide et non collective est ce que
votre réponse reste la même ?

De plus , (notre restaurant est fermé le samedi), si je n avais pas pris de congés la semaine du 15 août est ce que le
samedi 16 août aurait été enlevé en congés ?

Le 2 mai 2026 et le 9 mai 2026 tombe un samedi est ce qu'ils vont être compté comme jour de congés sachant que le 1
er et le 8 mai sont férié ?